

# **Commission des Finances**

## **Rapport sur le préavis municipal 6/2015 :**

### **« Budget de l'exercice 2016 »**

*Au Conseil Communal d'Aubonne,  
Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,*

#### **1. Préambule**

Conformément aux dispositions du règlement du Conseil communal d'Aubonne, la Commission des Finances (CoFin) a notamment pour mandat de rapporter au Conseil sur le budget communal.

Suite au dépôt du budget 2016 (préavis 6/2015) devant le Conseil Communal lors de sa séance du 27 octobre dernier, les membres de la CoFin ont procédé à l'examen des différents chapitres au cours d'une séance marathon de quatre heures. Une liste de 28 questions a été communiquée à la Municipalité qui y a répondu en détail lors d'une séance le 10 novembre 2015. Nous tenons ici à remercier la Municipalité - M. Jean-Christophe de Mestral en particulier - et le boursier, M. David Golay, pour les réponses et précisions données à cette occasion et ultérieurement. Nous avons également fort apprécié l'excellente qualité du fascicule du budget dans son ensemble.

#### **2. Généralités**

Ce budget correspond à un budget de transition entre deux législatures. Le plan d'investissement ne présente que des projets nécessaires à court terme à la vie de la commune et pouvant être en général réalisés dans le courant de l'année sans anticiper les désirs des autorités futures. On peut aussi le qualifier de budget de consolidation en ce sens qu'il tend essentiellement à mettre en œuvre les investissements récents avant d'aller plus avant.

Par suite d'une demande de la préfète Madame Andréa Arn, la comptabilité de la station d'épuration a dû être réintégrée à la comptabilité communale ; cela implique que les charges salariales (et les autres), initialement dans un décompte séparé, sont désormais additionnées aux charges habituelles et que les contributions des communes utilisatrices sont ajoutées aux revenus.

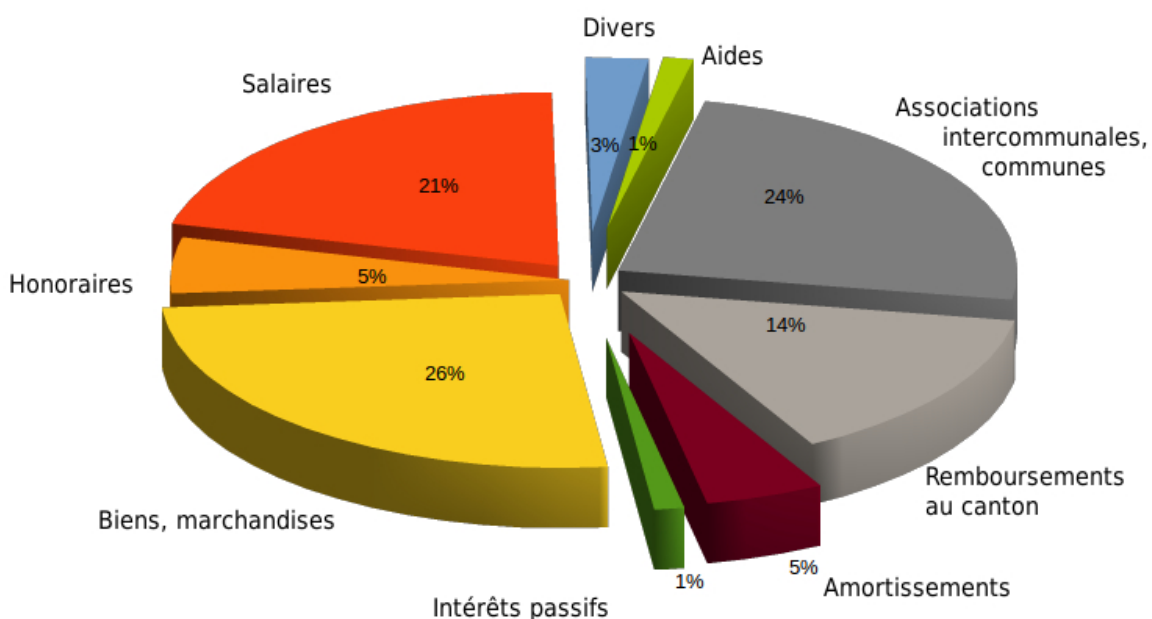
Cela explique en partie l'augmentation importante des charges salariales (13% par rapport aux comptes 2014, 9 % par rapport au budget 2015), qui nous avait initialement surpris. Par ailleurs, nous n'avons pas remarqué d'autre accroissement excessif de dépenses dans ce budget. Côté recettes, les rentrées fiscales, toujours difficiles à estimer, sont budgétées, nous semble-t-il, avec prudence. Les charges de la péréquation et de la facture sociale sont adaptées aux rentrées prévues (et à la valeur du point d'impôt). De sorte que si nos recettes fiscales venaient à augmenter, elles seraient immédiatement absorbées par une augmentation des charges cantonales, et réciproquement.

#### **3. Nature des charges et revenus**

Pour mieux visualiser la nature de nos charges et revenus, nous les avons représentés sous forme graphiques.

### 3.1. Charges

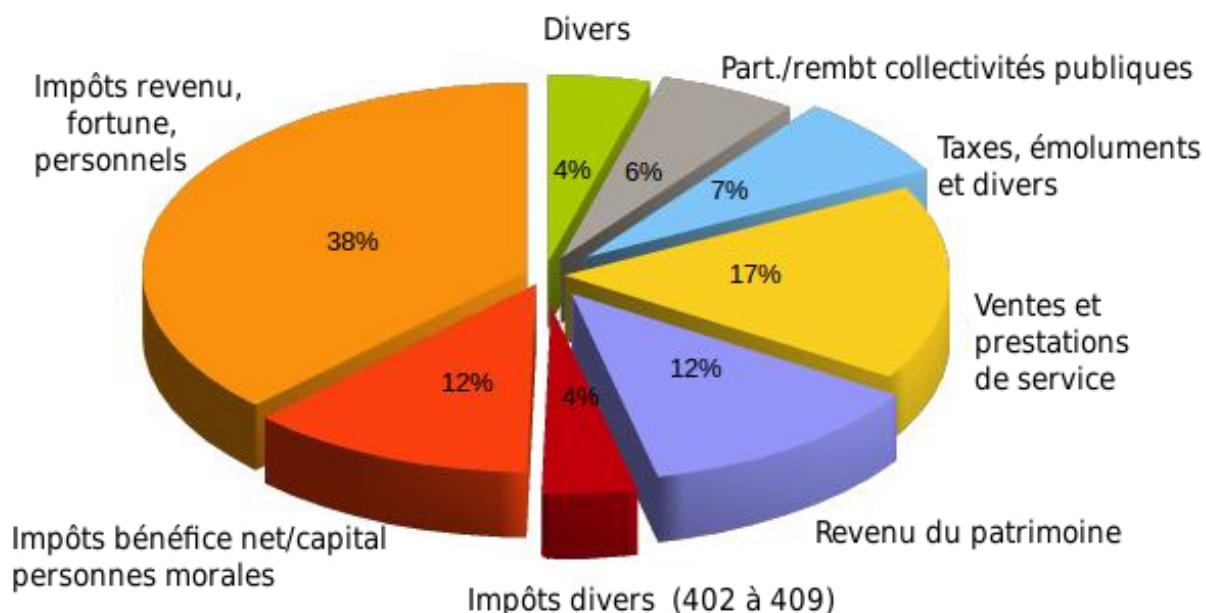
Charges par nature (30.0 mio)



En gris, les charges que nous ne pouvons influencer (péréquation, facture sociale cantonale et associations intercommunales). Les salaires et honoraires représentent plus du quart de nos charges, tandis que les intérêts passifs et amortissements restent très raisonnables. Les 2/3 de « biens & marchandises » sont des achats pour le service du gaz.

### 3.2 Revenus

Revenus par nature (29.3 mio)



Les revenus se composent donc pour 50 % des impôts de personnes physiques et morales, puis pour 17 % de ventes et prestations de service (eau 0.5 mio et gaz 4.2 mio). Le revenu de notre patrimoine est assez important puisqu'il contribue pour 12 % à nos revenus.

#### 4. Questions particulières

1. Remarque générale

Les investissements prioritaires pour la municipalité sont (1) l'introduction de la gestion électronique des documents, (2) les travaux d'entretien de la Rue de l'Industrie, (3) le trottoir Abraham-Hermanjat, (4) les travaux nécessaires à la piscine et (5) la rénovation des halles. Ces investissements sont modestes pour laisser la nouvelle municipalité reprendre le flambeau.

2. Services industriels, prix du gaz (rapport p. 3 bleue)

L'ouverture du marché aux gros consommateurs implique de fortes pressions sur les prix. D'une manière générale, ils devraient baisser également pour le petit consommateur. Toutefois, l'augmentation de la taxe CO<sub>2</sub> prévue par la Confédération dès le 1.1.2016 vient contrer partiellement cette baisse. La CoFin rappelle que le service du gaz nous laisse un bénéfice de 300'000 frs et espère que cette baisse ne réduira pas trop ce chiffre.

3. Reclassification des fonctions à la bourse (rapport p.7 bleue et cpt p. 15-16)

Le boursier et son adjointe étaient classés en-dessous des autres chefs de services et adjoints. La Municipalité a donc estimé que cette situation n'était pas justifiée en regard des tâches et responsabilités de ce service.

4. Personnel administratif et d'exploitation (charges par nature, p.2)

L'augmentation de ce poste de 10 % (par rapport au budget 2015) se justifie principalement ainsi : (1) réintégration des comptes de la STEP (pour 3 %, refacturé), (2) poste au contrôle des habitants (pour 1.5%, refacturé à 40%), (3) conciergerie du coeur du Chêne (pour 1.5%), (4) augmentation du temps de 2 secrétaires (pour 1.5 % dont 0.5 % refacturé au SDIS), (4) augmentations statutaires (pour 1,2%). En bref 4 % sont refacturés et 6 % restent à charge de la commune.

La CoFin prend acte de cette augmentation réelle globale de 6 %, mais rappelle que les salaires comptent pour 21 % dans les charges communales et que leur augmentation se doit d'être bien maîtrisée.

5. Honoraires et prestations de services (charges par nature, cpt 318, p.2)

L'augmentation de 19 % de ce poste s'explique par :

11% (140'000.-) réintégration des comptes de la STEP (voir 2. al 2)

1 % (15'000.-) attribué à la commission d'urbanisme

5 % (65'000.-) transfert de compte de l'infrastructure informatique

Il n'y a donc qu'environ 3 % qui sont une réelle augmentation du poste.

6. Remboursement collectivités publiques (Revenus par nature, cpt 452 p.3).

L'augmentation de plus de 500'000.- de ce poste est dû aux refacturations de nos prestations de la STEP aux autres communes (voir 2 al 2 et pt 4 ci-dessus).

7. Subventions culturelles et musicales (Cpt 150.3653.01, p. 7).

Le fonds BARBACANE a atteint son maximum de 60'000.- en 2015 et on le trouvera au passif du bilan 2015, compte 9209.05.

8. Sports, piscine, (cpt 170.3141, p.11). Les coûts de remplacement des installations au chlore ne sont pas inclus ici. Ils donneront lieu à un préavis.

9. Salle gymnastique de Pré Baulan (cpt 5402.3011, p.37). L'augmentation du poste « conciergerie » est dû à la suppression de l'entreprise de nettoyage.

10. Parking Vergers du Poyet. (cpt 5701, p.47) : les revenus semblent faibles par rapport aux charges. Une légère augmentation des prix devrait créer une rentrée supplémentaire d'environ 15'000.-.
11. Travaux, service technique, (cpt 410.3011, p. 49)  
La multiplication et la complexification des projets ont justifié l'augmentation de 50 à 100 % du poste d'une secrétaire.
12. Voirie, (cpt 432, p 53) : l'augmentation de près de 10 % de ce poste est due à la sous-traitance faite par le groupe forestier (30'000.-) et à l'achat de diverses machines pour 40'000.-
13. Coût d'exploitation des serres (cpt 440.xxxx, p.55) : env. 25'000.- pour l'entretien et l'énergie.
14. Enseignement. (Cpt 3522.00, commentaires p.66).  
La diminution du nombre total d'élèves (-50) augmente le coût par élève du fait que de nombreuses charges sont fixes (locations, partiellement transports,...).
15. Communauté catholique, (cpt 581.3011, p.67).  
L'augmentation des traitements entre 2014 et budget 2016 est due à l'engagement en 2015 d'un sacristain-concierge dont le poste est réparti entre les paroisses d'Aubonne, Rolle et St-Prex.
16. Commission Suisses-étrangers, cpt 712.3012 (p.77) : le nombre de cours dispensés varie fortement selon les demandes et a diminué récemment.
17. Prévoyance sociale, cpt 720.3515, p. 77 :  
L'année 2014 fut exceptionnelle et notre point d'impôt est passé d'une moyenne de 185'000.- à 255'000.-. Il devrait retomber à une valeur moindre et donc les factures péréquation et sociale devraient redescendre quelque peu.
18. Questions de nos collègues du Conseil communal :
  - A) Soultes de Pré Baulan : Il est normal qu'elles n'apparaissent pas au budget puisqu'il s'agit ici d'un problème d'investissement et non de fonctionnement. De toutes façons, la vente n'est pas encore faite.
  - B) Location des garages de l'ancienne gare : l'achat n'est pas encore fait et l'on suppose que les bus vont très rapidement stationner à Pré-Baulan. Donc pas de rentrée prévue.

## 5. Appréciation globale

Dans le climat actuel, caractérisé par un léger tassement des emplois de l'arc lémanique, une activité de la construction qui tend à fléchir et la réforme en cours de la fiscalité des entreprises, la Cofin estime que la prudence est de mise. Le budget, pourtant déficitaire de près de 700'000.-, nous paraît cependant acceptable, les estimations utilisées étant plutôt conservatrices. La CoFin pense en effet qu'une année de transition avec un niveau d'investissements plus réduit que ces dernières années est une bonne chose, bien adapté à la situation actuelle.

Néanmoins, la CoFin relève une augmentation du personnel de 2,5 EPT, répartis entre les différents services, par rapport au budget 2015. Cette croissance n'est pas en adéquation avec l'évolution de la population.

## 6. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la CoFin à l'unanimité vous propose, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers, d'accepter le préavis municipal 6/15 et donc

- Vu le préavis municipal 6/15 relatif au rapport accompagnant le budget communal de l'année 2016,
- ouï le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet,
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

de voter le décret suivant :

### LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

#### Adopte

- **Le budget de l'année 2016 faisant apparaître Frs 29'967'380.-- aux dépenses et Frs 29'291'250.-- aux recettes et présentant ainsi un excédent de charges de Frs 676'130.--**

Aubonne, le 19 novembre 2015

Pour la CoFin, le rapporteur

Guy Maurer